

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue à la Place Bell le 6 décembre 2023, à laquelle sont présents :

Michel Demers, Pierre Marchand, Carole Imbeault , Lucas Haddad, Geneviève Barrière et Nicholas Borne, étant tous des administrateurs de la corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Est absent : Ray Khalil, administrateur de la corporation

Participent également à la réunion :

- **Marc DeBlois, Directeur général CCSL**
- **Valérie Lachapelle, Directrice des services administratifs CCSL**
- **Marie-France Lachance, Adjointe à la direction CCSL**

CA-2023-12-06/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente réunion soit adopté tel quel.

(Réf : 1.1)

CA-2023-12-06/002

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 OCTOBRE 2023

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration tenue le 31 octobre 2023.

(Réf : 4.1)


Président

CA-2023-12-06/003

**ADOPTION DU BUDGET PRÉLIMINAIRE DES JEUX DE
LA FRANCOPHONIE**

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le budget préliminaire des Jeux de la
francophonie canadienne.

(Réf : 4.2)

CA-2023-12-06/004

**ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE
D'UTILISATION DE LA LOGE**

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter la Politique d'utilisation de la loge telle que
proposée.

(Réf : 4.3)

CA-2023-12-06/005

RÉPONDANT À L'AMP

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET
APPUYÉE, UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'autoriser Marc DeBlois, directeur général de la Cité de la
culture et du sport de Laval, d'agir comme répondant de la
corporation auprès de l'Autorité des marchés publics et à
signer seul toute documentation requise pour donner plein
effet à la présente résolution.

(Réf : 4.4)


Président

CA-2023-12-06/006

HUIS CLOS

IL EST ALORS, SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU À 17H22 :

Que la rencontre se poursuive à huis clos en présence des administrateurs seulement.

(Réf : 6.0)

CA-2023-12-06/007

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST ALORS SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 17h38.

(Réf : 7.0)



Michel Demers, président
COPIE CONFORME
CA 6 décembre 2023